

Formulaire de relevé d'information sur le linéaire n°

Si connu, le nom du chemin :

- **Dans quel état se trouve le chemin ?** Praticable Bouché par la végétation
 Obstacle(s) sur le chemin Détérioré par le passage d'engins
 Autre
- **Quel(s) type(s) de revêtement pour le chemin ?** Goudronné, cimenté, bétonné, bitumé
 Empierré, pavé, graviers Naturel, terreux, sablonneux
 Naturel, pierre, affleurement rocheux
 Autre :
- **Il y a t'il une largeur de 3 mètres tout le long du chemin ?** OUI NON
- **Le chemin est-il accessible tout le long pour une voiture de tourisme ?** OUI NON

Questions sur la préservation du chemin rural

- **Avez vous un doute sur le statut et/ou l'existence terrain du chemin ?** OUI NON
Si oui, merci de préciser vos observations :

.....

- **Le chemin est il balisé ? (+2 au niveau de protection si oui)** OUI NO
Quel balisage est présent ?
 Petite randonnée Grande Randonnée Tour Équestre Bibracte Alésia
 Grande Traversée du Morvan Boucle VTT
 Grande Randonnée de Pays Autre
- **Le chemin est il classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ?**
 OUI NON Je ne sais pas
- **Le chemin est-il interdit aux engins motorisés ?** OUI NON
- **Le chemin débouche-t-il sur d'autres voies de communication à ses deux extrémités ? (Il ne s'agit donc pas d'une impasse) (+2 au niveau de protection si oui)**
 OUI NON
- **Des sites emblématiques sont ils présents sur le linéaire ? (+3 au niveau de protection si oui)**
 OUI NON
Quels sites emblématiques sont présents et visibles à proximité du linéaire ?
 Les sites emblématiques correspondent aux bâtiment historiques faisant partie du patrimoine de la commune (ex : monument historique, lavoir, chapelle, église, puits, etc.)

- **Le chemin présente t-il un aspect esthétique? (+2 au niveau de protection si oui)**
 OUI NON
Quel(s) aspect(s) esthétique(s) : Anciens Murets Pléchie-Queule
 Point de vue remarquable (ouverture sur le paysage)
 Voûte végétale Chemin creux Cours d'eau longeant le chemin Arbre remarquable
 Autre

→ **Le chemin a-t-il une Histoire? (+1 au niveau de protection si oui)** OUI NON
Quelle est son Histoire ? (ex : voie romaine, flottage, résistance, st jacques de compostelle, etc.)

.....
.....
.....

→ **Le chemin présente t-il une fragilité? (+2 au niveau de protection si oui)** OUI NON
Quelle(s) fragilité(s) ? Pente-Ruissellement-Ravinement Portance
 Étroitesse (1 mètre ou moins) Non empierré Source d'eau ou passage de cours d'eau
 Zones humides (temporaires ou permanentes) Aqueduc, busage, pont
 Autre

→ **Le chemin semble t-il entretenu?** OUI NON

→ **Le chemin a t-il fait l'objet d'une réouverture du à une emprise végétale et/ou des travaux de réfection (saignées, empierrement) ont ils déjà été effectués ? (+2 au niveau de protection si oui)**
 OUI NON Je ne sais pas
Si oui, savez-vous de quand date la remise en état (réouverture) ?

→ Le chemin a t-il été remis en état suite à des travaux forestiers ?
 OUI NON Partiellement en état Je ne sais pas

→ **Niveau de protection associé au linéaire (somme des scores) :.....**

Questions sur la gestion du chemin

→ **Quelle serait la fréquence nécessaire d'entretien du chemin ?**
Préconisations de l'association Tous en chemin rural :
 Tous les ans (couverture arborée inexistante) Tous les deux ans (légère couverture arborée en lisière de forêt) Tous les cinq ans (forte couverture arborée en sous bois)

→ **Quel(s) type(s) de travaux d'entretien réguliers semblent nécessaires dans le maintien du chemin ?**
 Tonte Taille de haie Élagage des arbres Remblayage Saignées Dégagement d'arbres tombés Autre :.....

→ **Présence de dépôt sauvage ?** OUI NON

→ **Le chemin a t-il été annexé ?** OUI NON Je ne sais pas
Le chemin est intégré dans la parcelle d'un riverain privé et les repères physiques du bornage ne sont plus visibles (haie arrachée par ex.)

→ **Le chemin a-t-il été barré par un obstacle (chaîne, portail, grillage...)?** OUI NON

→ **Le chemin vous semble t-il avoir été déplacé ?** OUI NON Je ne sais pas
Vous observez une différence entre le tracé cadastral du chemin et son existence sur le terrain.

→ **Si le chemin est bordé d'une plantation forestière, la distance réglementaire de 2 mètres entre l'abords du chemin et la première ligne de plantation est-elle respectée ?**
 Respect des deux mètres Non respect des deux mètres Pas de plantation signalée

→ **Commentaires sur le chemin :**

.....
.....
.....